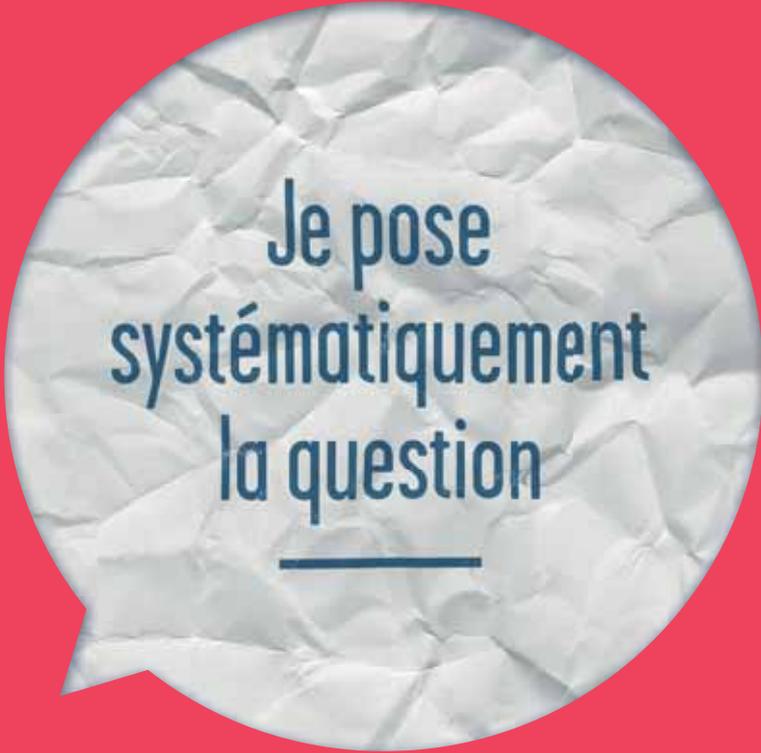


Comment
avez-vous
su ?

**Guide d'aide à l'entretien
avec des femmes victimes
de violences**

seine·saint·denis

A circular graphic with a crumpled paper texture, set against a solid red background. The text is centered within the circle.

Je pose
systématiquement
la question

Édito

Le département de la Seine-Saint-Denis s'efforce d'être en première ligne dans la lutte contre toutes les formes d'inégalité et de violences qui s'exercent à l'encontre des femmes. À cet effet, il a d'ores et déjà mis en œuvre plusieurs dispositifs innovants tels que le téléphone d'alerte, l'ordonnance de protection, la mesure d'accompagnement protégé des enfants, des consultations de psycho traumatologie, le relogement, des bons de taxi...

Ces dispositifs inspirent et s'ancrent durablement dans notre société. Quelle fierté de voir le téléphone portable d'alerte, expérimenté avec succès pendant 6 ans en Seine-Saint-Denis et se généraliser à l'ensemble du territoire par la loi du 4 août 2014, au bénéfice de toutes les femmes exposées à des violences dans notre pays.

Il faut donc poursuivre notre réflexion sur les outils de prévention et de protection des femmes victimes de violence. Il faut également diffuser et former, c'est le sens de ce guide d'aide à l'entretien des femmes victimes de violences.

Ce guide est un outil supplémentaire pour enrichir la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Avec Pascale Labbé, Conseillère départementale déléguée à l'égalité Femmes-Hommes, nous sommes convaincus que la formation de professionnel-le-s ressources sur le département est indispensable afin de répondre aux attentes et aux besoins des acteurs du champ médical, social, de l'éducation nationale, de la justice mais aussi des agents de collectivité et de l'État.

Stéphane Troussel

Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Sommaire

6

L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE, QUELQUES CHIFFRES

7

ON NE TROUVE QUE CE QUE L'ON CHERCHE

8

VIOLENCES DANS LE COUPLE

10

LES RÉPERCUSSIONS DES VIOLENCES SUR LES FEMMES

11

L'IMPACT DES VIOLENCES DANS LE COUPLE SUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

14

LA ROUE DU POUVOIR ET DU CONTRÔLE / LA ROUE DE L'ÉGALITÉ

17

CONNAÎTRE LES STRATÉGIES DE L'AGRESSEUR POUR MIEUX LES DÉJOUER

20

COMMENT MENER UN ENTRETIEN

24

L'INTERVENTION

27

CONTACTS UTILES

Depuis sa création, l'Observatoire départemental des violences envers les femmes s'est engagé à réaliser des outils en direction des professionnel-le-s, notamment une série de guides innovants intitulés *Les mots pour le dire*. Ces guides, à la fois théoriques et pratiques, ont pour vocation d'aider les professionnel-le-s à mieux repérer et accompagner les femmes victimes de violences et leurs enfants.

**apporter une aide aux
professionnel-le-s
pour amorcer le
dialogue avec les
femmes victimes de
violences et leurs
enfants.**

Le 1^{er} de ces guides est réédité et actualisé en 2016 à la lumière des expériences des professionnel-le-s qui l'ont utilisé, avec toujours le même objectif :

Chacun-e a besoin d'être encouragé-e à trouver les mots pour le dire, afin que la parole des femmes soit libérée. C'est là le sens du travail de l'Observatoire et la finalité de ce guide.



L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE, QUELQUES CHIFFRES

Chaque année, en moyenne, 223 000 femmes déclarent subir des violences physiques et/ ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint.*

Une femme sur dix est victime de violences dans le couple en France et tous les trois jours, une femme meurt tuée par son conjoint, compagnon ou ex. Ces chiffres sont aujourd'hui bien connus des professionnel-le-s, et pourtant, un certain nombre de ces femmes victimes de violences ont encore du mal à être repérées et accompagnées.

Lors de l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes (ENVEFF) publiée en 2000, deux tiers des femmes interrogées parlaient pour la 1^{ère} fois des violences qu'elles avaient subies. A l'inverse, lors de l'enquête départementale Comportements Sexistes et les Violences envers les Filles (CSVF) réalisée en 2006 en Seine-Saint-Denis, deux tiers des jeunes filles en avaient déjà parlé, cela montre que la parole s'est libérée. Cela prouve aussi l'utilité du travail de prévention mené auprès des jeunes et l'impact des campagnes de sensibilisation effectuées en Seine-Saint-Denis.

Ces enquêtes révélaient également que le fait d'avoir été gravement victime dans sa jeunesse ou au cours de son enfance multipliait par 3 (violences physiques) ou par 5 (violences sexuelles) le risque d'être victime de violences – ou agresseur, à l'âge adulte.

Aujourd'hui, il est urgent de faciliter la parole des femmes victimes de violences, et la solution la plus efficace est de leur poser systématiquement la question. Un dépistage précoce contribue à prévenir l'aggravation des violences ce qui peut être vital et favorise la prise en charge des victimes.*

* Cf. La lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes



**Il est urgent
de faciliter
la parole des
femmes victimes
de violences...**

ON NE TROUVE QUE CE QUE L'ON CHERCHE



Une simple affiche sur les violences conjugales ou sur les enfants exposés aux violences dans le couple, dans le bureau d'un-e professionnel-le, permet aux femmes, aux mères,

aux enfants, d'identifier ce lieu comme un espace d'accueil où elles-ils pourront être entendus.

Le fait de poser directement, simplement la question, indique à la personne reçue que le ou la professionnel-le est disposé-e à l'écouter, qu'il-elle va la croire, qu'il-elle peut l'aider ou l'orienter vers des lieux d'aides adaptées, qu'il-elle a peut-être déjà aidé d'autres femmes.

Chacun-e peut être le premier à poser un jalon dans le cheminement d'une femme victime de violences. Respecter son rythme, ses choix, est capital dans cet accompagnement qui peut parfois être long. Car il n'existe pas de profil type de victime de violences dans le couple, alors pour repérer ces violences, la meilleure manière est de poser systématiquement la question, le caractère systématique permettant de ne stigmatiser personne.

D'après des études récentes, poser la question de manière systématique permet de faire passer le taux de repérage des violences de 6% à 30%.

Si en tant que professionnel-le vous travaillez dans un lieu accueillant du public, vous rencontrerez des femmes qui vivent ou qui ont récemment quitté une relation de violence, la première étape est celle de l'écoute sans jugement, car les victimes ont de nombreuses raisons de garder le secret. En connaissant les mécanismes de la violence et leurs conséquences, vous pourrez mieux écouter et mieux comprendre la situation.

Vous pouvez faire quelque chose : respecter les décisions de la victime, connaître les ressources disponibles, effectuer les recommandations appropriées et respecter la confidentialité (à condition qu'aucun enfant ne soit en danger).

VIOLENCES DANS LE COUPLE

De quoi parle-t-on ?

Verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques ou administratives, les violences dans le couple revêtent des formes multiples qui souvent s'entremêlent et s'amplifient dans le temps.

Récurrentes et cumulatives, les agressions sont souvent cycliques ; elles s'aggravent et s'accroissent dans le temps. Les violences dans le couple ne sont pas une histoire de simples passages à l'acte violents isolés. Il s'agit au contraire d'un contexte de danger constant, autant pour l'enfant que pour sa mère, les actes de violences n'étant que la partie visible de l'iceberg.

Les violences dans le couple créent **un climat de peur et de tension permanent**, dont les conséquences sont nombreuses pour la femme victime et ses enfants. Elles peuvent avoir lieu dès le début de la relation, après des années de vie commune, au moment d'une grossesse, de la rupture ou après la séparation.

Une pathologie psychiatrique, le stress ou l'alcool peuvent accompagner la violence exercée par un homme à l'encontre de sa conjointe ou ex-conjointe, mais n'en sont pas la cause. Les femmes victimes ne sont en rien responsables des violences qu'elles subissent. **Quelles que soient les circonstances, le seul responsable est l'auteur des violences.**



*La violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation.**



La violence des hommes à l'encontre des femmes correspond à un modèle de comportement masculin caractérisé par des stratégies de pouvoir et de contrôle. Celles-ci peuvent s'accompagner ou non d'agressions physiques. Dans tous les groupes sociaux, indépendamment de l'âge, de la culture, de la position socio-économique, du niveau d'éducation ou de la religion, des hommes s'autorisent à utiliser la violence à l'encontre des femmes pour exercer sur elles pouvoir et contrôle.

* Convention européenne dite d'Istanbul (entrée en vigueur en France le 1^{er} novembre 2014)

Les violences dans le couple constituent une violation des droits humains, elles sont interdites et punies sévèrement par la loi.

Les femmes victimes de violences ne présentent pas un profil type. C'est le processus de la violence qui les transforme et les conduit à se croire responsables de la violence qu'elles subissent.

Lorsqu'une femme subit des violences, ce sont tous les aspects de sa vie qui peuvent être affectés : sa santé physique et mentale, sa capacité à travailler, ses relations avec ses enfants, sa famille et ses amis, son efficacité personnelle et la perception de son estime d'elle-même.

* *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*; Karen Sadlier, Edouard Durand, Ernestine Ronai, DUNOD, 2015.

Différencier conflit de couple et violences dans le couple *

La différenciation entre le conflit et la violence est un point clé pour le-la professionnel-le devant accompagner des femmes. La violence dans le couple n'est pas une forme de conflit.

Le conflit cristallise une opposition, un désaccord entre deux personnes qui sont sur un plan d'égalité. Ils sont en capacité de s'exprimer et de faire valoir chacun leur point de vue. Le conflit se résout généralement par le langage et la négociation. Il implique une réciprocité des interactions (position symétrique) dans une relation égalitaire. Il fait partie des relations entre personnes, **il n'est pas interdit par la loi.**

À l'inverse, **la violence dans le couple se caractérise par un rapport de domination et d'emprise**, une relation inégalitaire dans laquelle l'un des membres domine l'autre. **Il s'agit d'un rapport de pouvoir rigide, vertical, et asymétrique.** Dans un tel modèle, toute tentative d'autonomie de la victime est insupportable pour l'agresseur : cette autonomie pourrait changer son organisation du pouvoir, il devient alors violent pour rétablir celle-ci. La violence résulte d'une volonté de l'agresseur, **elle est interdite par la loi.**

LES RÉPERCUSSIONS DES VIOLENCES SUR LES FEMMES

Les violences ont de graves conséquences sur la santé physique (blessures, fractures...), sur la santé sexuelle et reproductive, des risques de développer des maladies chroniques et sur la santé psychique des femmes qui en sont victimes.

Les répercussions psychiques peuvent être nombreuses :

Perte de l'estime de soi et dévalorisation



Perte de confiance



Peur des représailles pour elle-même et/ou ses enfants



Peur de ne pas être crue



Honte, culpabilité



Conduites à risques



Etat dépressif et risques suicidaires



Stress post traumatique



Minimisation des violences



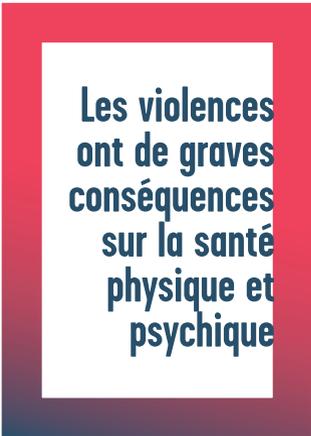
Angoisses, notamment autour de la séparation et ses conséquences



Isolement



Sentiments contradictoires envers l'agresseur



**Les violences
ont de graves
conséquences
sur la santé
physique et
psychique**

L'IMPACT DES VIOLENCES DANS LE COUPLE SUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Les enfants et les adolescents sont co-victimes de la violence dans le couple

La violence dans le couple a des conséquences graves sur le développement physique et psychologique de l'enfant, car les enfants qui grandissent dans un climat de violence contre leur mère ne sont pas des témoins passifs de la tension et de la violence à la maison. Les agressions physiques, sexuelles, verbales, psychologiques et économiques qui constituent la violence, créent un climat de vie quotidienne marqué par l'insécurité, l'instabilité et l'imprévisibilité pour l'enfant. L'enfant a peur que sa mère soit blessée ou tuée. Ce climat de terreur l'affecte dans sa construction et son développement. La minimisation et le déni de la violence, la disqualification de la figure maternelle et la loi du silence qui entourent la violence du père (ou beau-père) sur la mère, font partie des comportements émotionnellement maltraitants et insécurisants pour l'enfant.

Pour Maurice Berger, chef d'un service de pédopsychiatre spécialisé dans la prise en charge des enfants violents, la question des répercussions des violences dans le couple sur les enfants est primordiale, car les enfants les plus violents sont souvent ceux qui ont été exposés au spectacle de scènes de violence conjugale sans avoir été frappés directement.



Les enfants les plus violents ne sont pas ceux qui ont été frappés directement par des adultes, mais ceux qui ont été exposés au spectacle de scènes de violences conjugales.



Les enfants et les adolescents ont besoin de :

1

Rompres le silence au sujet de la violence

2

Apprendre qu'ils n'y sont pour rien, que l'agresseur est le seul responsable (père, beau-père), que sa mère n'y est pour rien et qu'elle va être aidée

3

Apprendre qu'ils peuvent être aidés

4

Apprendre à planifier leur sécurité en cas de reprise de la violence (se mettre à l'abri dans la maison, appeler les secours ou la police, etc.)

5

Faire face à leurs souvenirs traumatiques, dans un cadre sûr et favorable

6

Identifier et parler de leurs émotions, et apprendre qu'ils peuvent les gérer autrement

7

Apprendre qu'il y a d'autres modèles que la violence au sein des relations personnelles et que la violence est inacceptable

8

Se familiariser avec le principe d'égalité dans les relations et déconstruire les idées reçues au sujet des violences envers les femmes

9

Savoir que la loi interdit la violence et que rien ne peut la justifier

Les violences conjugales se poursuivent via la parentalité malgré la séparation

Les violences conjugales ne s'arrêtent pas avec la fin de la relation de couple, elles persistent dans le lien qui continue à exister entre la victime et l'auteur : celui de la parentalité. Ainsi, les enfants se trouvent au cœur de la violence, sachant que **75 % des passages à l'acte violents ont lieu par rapport à une question concernant l'enfant**, la violence est nettement liée à l'exercice de la parentalité. On sait par ailleurs que dans 40 à 70% des situations, les enfants sont directement victimes de violences du père ou du beau-père.



Les violences
conjugales
ne s'arrêtent
pas avec
la fin de la
relation
de couple



**LA ROUE
DU POUVOIR &
DU CONTRÔLE**

Ce sont le pouvoir
et le contrôle qui sont
les signes de la violence
envers les femmes.



Une relation saine fondée
sur l'égalité est tout
le contraire du pouvoir
et du contrôle.

POUVOIR & CONTRÔLE

Création d'un climat de peur et de tension

- Effrayer la victime par des regards, actes, gestes, cris
- Casser des objets, détruire ce qui lui appartient, forcer les portes, frapper les murs.
- Maltraiter l'animal de maison, conduire dangereusement
- Brandir une arme

Recours à la violence verbale et psychologique

- Rabaisser constamment la victime
- L'insulter, l'humilier, la dénigrer, la dévaloriser, lui cracher dessus
- Lui faire perdre l'estime d'elle-même,
- Lui faire croire qu'elle est folle, la culpabiliser
- La menacer de lui faire du mal, de la quitter, de se suicider
- Prendre toutes les décisions importantes, la chosifier

Utilisation des enfants

- Culpabiliser la victime à propos des enfants
- Utiliser le droit de visite pour la harceler, contrôler sa vie
- Menacer de lui enlever les enfants, les lui enlever
- Menacer de la dénoncer à l'aide sociale à l'enfance
- Instrumentaliser les enfants, frapper les enfants

Recours à la violence physique

- Bousculer, mordre, griffer
- Blessier, porter des coups avec ou sans objet
- Brûler, étrangler, étouffer
- Traîner à terre, tirer par les cheveux

Recours aux violences économiques et administratives

- Interdire à la victime d'obtenir ou de conserver un emploi
- Contrôler les dépenses, les moyens de paiement
- Confisquer ses ressources, l'obliger à demander de l'argent
- Interdire à l'autre d'avoir un compte bancaire
- Lui prendre son argent : salaire, CAF...
- Lui interdire l'accès aux informations financières de la famille
- Confisquer ses papiers

Recours aux violences sexuelles

- Contrôle de la sexualité
- Contrôle de la fertilité (IVG, contraception obligées ou refusées)
- Agresser sexuellement, viol conjugal, pratiques imposées
- Imposer des rapports sexuels devant d'autres personnes, avec d'autres personnes

Minimisation et négation des violences

- Minimiser les violences et accorder peu d'importance aux préoccupations de la victime
- Nier l'existence des violences
- Ne pas se sentir responsable de la violence
- Inverser la culpabilité (dire que c'est de sa faute)
- Mettre sur le compte de la jalousie les comportements violents

Recours à l'isolement

- Surveiller la victime : qui elle voit, ce qu'elle fait, à qui elle parle, ce qu'elle lit, où elle va
- Limiter sa participation aux activités extérieures, l'empêcher de travailler, de sortir
- Lui interdire de conduire, lui couper le téléphone
- La séquestrer, l'enfermer...
- Lui interdire de fréquenter des amis-e-s, la famille...

ÉGALITÉ

Consentement mutuel sur la sexualité

- Avoir des rapports sexuels consentis
- Respecter les désirs de l'autre dans les pratiques sexuelles
- Respecter les décisions et choix de méthodes contraceptives
- Respecter les décisions et choix des méthodes abortives

Comportement non menaçant

- Parler et agir de sorte que l'autre se sente en sécurité pour s'exprimer et accomplir des choses
- Pouvoir communiquer sans crainte ses opinions, ses idées, ses émotions...
- Ne pas s'énerver, ne pas crier, savoir écouter l'autre
- Régler les conflits par le langage et la négociation

Négociation

- Rechercher des résolutions de conflit mutuellement satisfaisantes
- Accepter de changer d'avis
- Être prêt-e à faire des compromis

Respect de l'autre

- Accepter que l'autre ait des opinions, des envies, des désirs, différents
- Respecter son droit et/ou son envie d'avoir ses activités propres,
- Respecter son droit et/ou son envie de sortir seul-e ou avec ses ami-e-s, etc.

Partenariat économique

- Prendre les décisions financières ensemble
- Favoriser l'autonomie financière de chacun-e

Responsabilisation

- Reconnaître ses torts
- Favoriser la communication

Partage des responsabilités

- Se mettre d'accord sur une distribution équitable des tâches
- Prendre les décisions familiales ensemble

Parentalité responsable

- Partager les responsabilités parentales
- Être un modèle non violent positif pour les enfant

Impact des violences dans le couple sur les enfants et adolescents

Bébés - de 3 ans	Enfants d'âge préscolaire	Classes primaires 5-12 ans	Début de l'adolescence 12-14 ans	Fin de l'adolescence 15-18 ans
Retard staturo-pondéral	Actes d'agression	Brutalité à l'égard des autres	Violence à l'égard des personnes qu'ils fréquentent	
Inattention	Dépendance	Agressivité générale	Brutalité	Conduites à risques (abus d'alcool ou de drogues)
Perturbation des habitudes alimentaires	Anxiété	Dépression	Manque d'estime de soi	Désertion du foyer
Perturbation des habitudes de sommeil	Cruauté envers les animaux	Anxiété	Problèmes somatiques	Fugue
Retards du développement	Actes de destruction de biens	Repli	suicide	

Symptômes du SSTP*

		Comportement oppositionnel	Absentéisme scolaire	Baisse soudaine des résultats
		Destruction de biens		Baisse de la fréquentation scolaire
		Manque de respect à l'égard des femmes		
		Convictions stéréotypées à l'égard du rôle des femmes et des hommes		
		Mauvais résultats scolaires		

* SYMPTÔMES DU SYNDROME DE STRESS POST TRAUMATIQUE (SSTP) :
 - rejouer dans les jeux les comportements violents
 - trouble du sommeil (cauchemars, insomnie, trouble de l'endormissement)
 - trouble de l'attention et de la concentration
 - comportement régressif (sucrer son pouce, demander à dormir accompagné, etc.)

CONNAÎTRE LES STRATÉGIES DE L'AGRESSEUR POUR MIEUX LES DÉJOUER

L'agresseur suit un processus identifié *

Quelle que soit la forme de violence exercée, la stratégie mise en place par l'agresseur à l'encontre de la victime suit le même processus **afin d'exercer son pouvoir sur l'autre tout en garantissant son impunité.**

D'abord il choisit (séduit) celle qui deviendra sa victime, ensuite il organise l'emprise qu'il aura sur elle et les agressions en fonction de 5 priorités :

- isoler la victime
- la dévaloriser, la traiter comme un objet
- inverser la culpabilité
- instaurer un climat de peur et d'insécurité
- agir en mettant en place les moyens d'assurer son impunité et verrouiller le secret

Ce sont ces stratégies qui expliquent que la victime éprouve des difficultés à se séparer de l'agresseur.

C'est pourquoi, la victime apparaît fréquemment comme confuse, ambivalente, ce qui est dû notamment à l'emprise et aux psycho-traumatismes qu'elle vit depuis des semaines, des mois voire des années. Se libérer de l'emprise peut être long et cela s'effectue souvent par étapes, par des allers et retours. Sauf danger, il faut accepter ce processus, les choix de la victime, l'aider à prendre conscience de la réalité de sa situation et de l'emprise.

Les stratégies de-la professionnel-le :

Ce qui va guider l'intervention du professionnel-le pour venir en aide à une femme victime de violences, c'est tout simplement de faire l'inverse de ce qu'a cherché à accomplir l'agresseur. De cette manière, le ou la professionnel-le aidera la victime :

- à prendre conscience de la réalité des violences dont elle est victime ;
- à se dégager de l'emprise de l'auteur en réalisant qu'elle n'est pas seule ;
- à identifier les autres professionnel-le-s et associations pouvant l'accompagner et l'aider dans ses démarches.

* Collectif féministe contre le viol (CFCV)

Contrecarrer et déjouer la stratégie de l'agresseur

STRATÉGIE DE L'AGRESSEUR

Il surveille et isole sa victime

- Géographiquement
- Socialement
- Affectivement
- Familialement
- Professionnellement

STRATÉGIE DU PROFESSIONNEL-LE

Je sors la victime de l'isolement

- je me rapproche d'elle
- je manifeste mon intérêt pour elle
- je l'aide à repérer autour d'elle qui peut l'aider, la soutenir (assistante sociale, etc.)
- je la mets en relation avec d'autres
- je lui propose un prochain rendez-vous

Il l'humilie, la dévalorise et la traite comme un objet...

- il la dénigre
- il l'insulte
- il la critique
- il l'affaiblie...

Je la valorise

- je la félicite pour chacune de ses actions,
- je souligne son courage à parler des violences
- je valorise ses capacités avec ses enfants, dans son emploi, vis-à-vis de sa famille...
- je l'invite à décider et je valide ses décisions

Il inverse la culpabilité

- il la rend responsable des violences,
- il ne se reconnaît aucune responsabilité dans le passage à la violence et se trouve toujours des justifications
- il la culpabilise
- il entretient la confusion, et embrouille la victime en alternant période d'accalmie et actes de violences

Je m'appuie sur la loi pour attribuer à l'agresseur la pleine et totale responsabilité de ses actes

- je rappelle à la victime que la loi interdit les violences
- je lui dis qu'elle n'y est pour rien
- je lui rappelle également que quelles que soient les explications et les circonstances, rien ne justifie les violences
- je l'incite à porter plainte et évaluer le danger

Il fait régner la terreur :

- il instaure un climat de peur, de tension et d'insécurité,
- il se présente comme tout puissant
- il la considère comme sa propriété
- il use de menaces, de représailles sur les proches de la victime

Je me préoccupe d'assurer sa sécurité

- je lui propose des lieux de protection,
- je l'informe des différents dispositifs de protection des femmes et des enfants victimes de violences conjugales
- je réfléchis avec elle à un plan de sécurité
- je protège, duplique tous ces documents administratifs...

Il agit en mettant en place les moyens d'assurer son impunité

- il la fait taire en la persuadant que personne ne la croira
- il verrouille le secret en empêchant la victime de le dénoncer
- il recrute des alliés

Je crois ce qu'elle me dit

- je l'écoute avec attention et lui dis que je la crois
- je la laisse s'exprimer librement,
- je recueille sa parole et note ce qu'elle dit
- je l'aide à comprendre la stratégie de l'agresseur,
- je cherche avec elle des allié-e-s (professionnel-le-s, famille, amis, voisins, ...)
- je requalifie avec elle les actes de violences dont elle a été victime

COMMENT MENER UN ENTRETIEN

À quoi faut-il penser lorsque l'on mène un entretien avec une femme en difficulté qui peut être victime de violences de la part de son conjoint ou ex.

- Créez un climat d'écoute et de confiance, seul-e avec la femme.
- Posez systématiquement la question des violences.
- Réaffirmez que les violences sont interdites par la loi et que seul l'agresseur est responsable.
- Évaluez les risques encourus et aidez-la à planifier sa séparation et sa sécurité à venir.
- Soutenez-la et valorisez sa démarche.
- Apportez une aide dans votre domaine de compétence.
- Informez et orientez-la vers le réseau de partenaires professionnels et associatifs.
- En cas de danger, alertez le partenaire du réseau le plus approprié (hébergement, Police, hôpital...).

3 phrases clés à dire

« Vous n'y êtes pour rien, ce n'est pas votre faute, c'est lui l'agresseur »

« Il n'a pas le droit, les violences sont interdites par la loi »

« Je peux vous aider »

**La meilleure question
est celle que l'on se sent
capable de poser...**



Le questionnement
systématique

Le questionnement systématique

Questions types pour l'entretien avec une femme qui peut être victime de violences.
La meilleure question est celle que l'on se sent capable de poser...

Est-ce que vous avez déjà subi des violences dans votre vie ? Dans votre enfance, au travail, dans votre couple ?

Avez-vous déjà subi des événements qui vous ont fait du mal et qui continuent à vous faire mal aujourd'hui ?

Considérez-vous que vous avez eu une enfance heureuse ? Quelqu'un vous a-t-il déjà fait du mal ?

Avez-vous été victime de violences physiques ? psychologiques ? sexuelles ?

Comment ça se passe à la maison ? et dans votre couple ? Il est gentil votre mari, copain ?

Comment décririez-vous votre relation avec votre partenaire ? Comment se comporte-t-il avec vous ?

Avez-vous peur de votre partenaire ?

En cas de désaccords avec votre partenaire, comment ça se passe ? De quelle façon communiquez-vous ? Vous sentez-vous fréquemment obligée de céder ? Est-ce qu'il lui arrive de crier fort ? Comment ça se passe quand il perd patience ?

Que se passe-t-il quand vous n'êtes pas d'accord et qu'il veut absolument avoir raison ?

Que se passe-t-il quand vous vous disputez ? Comment ça s'arrête ?

Comment cela se passe t il dans l'intimité avec votre partenaire ?
Comment réagit votre partenaire lorsque vous ne souhaitez pas un rapport sexuel ?

Avez-vous déjà été agressée verbalement, physiquement ou sexuellement par votre partenaire ?
Si oui, combien de fois ?

Est-ce que votre partenaire vous a déjà humiliée ou a-t-il déjà utilisé d'autres formes de violence psychologique envers vous ?
Vous a-t-il déjà surveillée, harcelée ?

Est-ce que vous avez déjà été frappée, bousculée, giflée ?
Vous a-t-il déjà lancé des objets ou blessée ?

Est-ce que les enfants étaient présents ?
Est-ce qu'ils ont déjà assisté à des scènes de violence ?
Est-ce qu'ils interviennent ?

Avez-vous déjà essayé de vous séparer ?
Si oui, que s'est-il passé ?
Qu'est-ce qui se passerait, ou que se passerait-il si vous essayiez ?

Le questionnaire doit être systématique : la question doit être posée à chaque femme rencontrée, y compris à une femme handicapée. Les femmes handicapées peuvent être davantage victime et avoir plus de difficultés à dénoncer les violences.

L'INTERVENTION

Principes clés pour guider l'intervention des professionnel-le-s auprès des femmes victimes de violence

RESPECTER LA CONFIDENTIALITÉ

L'entretien doit avoir lieu avec la victime seule, sans les enfants, dans un lieu où la confidentialité est assurée, sans les autres membres de la famille, ami (e) s. Ceci est essentiel pour obtenir la confiance de la femme et assurer sa sécurité.

CROIRE ET VALIDER SES EXPÉRIENCES

Écoutez-la avec attention ; respectez-la et croyez-la. Laissez-la s'exprimer et aidez-la à formuler ses demandes d'aide. Tenez compte de ses sentiments et faites lui savoir qu'elle n'est plus seule. Beaucoup d'autres femmes ont vécu des expériences semblables. Valorisez-la ainsi que les démarches qu'elle entreprend.

ROMPRE L'ISOLEMENT...

Aidez-là à identifier les soutiens et les relais possibles dans son entourage amical, professionnel, familial... Rassurez-la en lui indiquant qu'un réseau de professionnel-le-s est aussi là pour l'aider. Proposez-lui un nouveau rendez-vous.

AFFIRMER L'INTERDICTION DES VIOLENCES PAR LA LOI ET LA SEULE RESPONSABILITE DE L'AGRESSEUR

La violence qu'elle a subie n'est pas de sa faute. Quelles que soient les circonstances et les explications, le seul responsable des violences, c'est l'auteur. La violence est interdite par la loi.

RESPECTER SON AUTONOMIE

Respectez ses choix et accompagnez-les. Respectez son droit de prendre, lorsqu'elle est prête, les décisions qui accompagneront son cheminement.

- Elle est la spécialiste de sa propre vie.

AIDER LA VICTIME À PLANIFIER SA SÉCURITÉ

Évaluez le danger en prenant en compte la peur et les risques suicidaires de la victime, les conduites addictives et les antécédents judiciaires et psychiatriques de l'agresseur. Qu'a-t-elle fait dans le passé pour tenter d'assurer sa sécurité ? Cela avait-il été efficace ? A-t-elle un lieu où aller si elle était obligée de s'enfuir ?

FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES

Vous devez vous familiariser avec les ressources disponibles sur votre territoire afin d'informer et d'orienter la victime vers le réseau de partenaires professionnel-le-s et associatifs. Communiquez lui les numéros indispensables, **le numéro d'urgence : le 3919**, les coordonnées des associations spécialisées de Seine-Saint-Denis, des consultations de victimologie pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, etc. (cf. annexes)

ET SI ELLE N'EST PAS PRÊTE À SE SÉPARER DE L'AUTEUR DES VIOLENCES

Vous pouvez lui donner des conseils pratiques pour sa protection et celle de ses enfants :

- Aidez-la à identifier les personnes pouvant lui venir en aide en cas d'urgence ;
- Donnez-lui les numéros de téléphone utiles (police, SAMU, permanences juridiques et associations spécialisées...) pour qu'elle les enregistre dans son portable ;
- Proposez-lui d'informer les enfants sur la conduite à tenir en cas de danger (aller chez les voisins, téléphoner au 17...)
- Incitez-la à déposer en lieu sûr certains documents (papier d'identité, carte de sécurité sociale, bulletins de salaires, documents bancaires, diplômes, impôts, caf, certificats médicaux, récépissé de dépôt de plainte ou main courante, décisions judiciaires...) et/ou les scanner et les enregistrer dans une boîte mail personnelle ;
- Invitez-la à ouvrir un compte bancaire à son nom de naissance avec une adresse différente de celle de l'agresseur.

CONTACTS UTILES

Accompagner les femmes victimes de violences dans leurs droits, leur faciliter l'accès aux intervenants spécialisés, permettra de tisser un réseau de soutien qui va rompre l'isolement de la violence.

Il est impossible de faire face à la violence, seul-e. Pourtant, la violence a pour effet de nous isoler nous aussi en tant que professionnel-le. Ainsi, il est essentiel de nourrir notre propre réseau de soutien.

Nécessité d'un accompagnement global

Les répercussions des violences sur les femmes sont nombreuses, c'est pourquoi les besoins et demandes de celles-ci sont multiples (sociaux, médicaux, juridiques, psychologiques, etc.). L'accompagnement sera donc nécessairement pluridisciplinaire, chacun-e devant apporter à la victime une solution dans son domaine de compétence, au sein d'un réseau partenarial composé des différents acteurs intervenant dans le parcours de sortie des violences des femmes victimes.

Consultez également les sites :

www.seine.saint.denis.fr

www.ressources.seine-saint-denis.fr

www.stop-violences-femmes.gouv.fr

Associations luttant contre les violences conjugales et associations de défense des droits des femmes

SOS Femmes 93

Association spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

● Lieu d'accueil et d'orientation

☎ 01 48 02 00 95

● Service d'écoute téléphonique

☎ 01 48 48 62 27

Violences conjugales

Femmes Info Service

☎ N° vert : 39 19

Femmes solidaires 93

☎ 01 48 47 44 97

Mouvement français pour le planning familial (MFPP 93)

☎ 01 55 84 04 04

Viols Femmes Informations

☎ (N° vert) 0 800 05 95 95

Les services de Police

☎ 17

Pour les aspects juridiques

Madame la Procureure
de la République -
Tribunal de grande
instance de Bobigny
173 avenue Paul Vaillant
Couturier
93003 Bobigny

SOS Victimes 93

5 rue Carnot
93000 Bobigny
☎ 01 41 60 19 60

Centre d'information sur
les droits des femmes
et des familles en Seine-
Saint-Denis (CIDFF 93)
☎ 01 48 36 99 02

Les avocat-e-s
spécialisé-e-s
☎ 01 48 96 20 95
permanence téléphonique
le vendredi

Les hébergements d'urgence pour les femmes victimes de violences

SOS Femmes 93
☎ 01 55 89 00 88

Amicale du Nid 93
☎ 01 49 71 35 27

Samu social 93
☎ (n°vert) : 115

Les consultations de victimologie

Aubervilliers
☎ 01 48 11 22 00

Aulnay-sous-Bois
Hôpital intercommunal
Robert Ballanger
☎ 01 49 36 72 38
☎ 01 49 36 71 23

Bagnolet
☎ 01 56 63 91 00

Clichy-sous-Bois
☎ 01 43 88 82 60

La Courneuve
☎ 01 49 92 60 60

Montreuil
☎ 01 49 35 73 50

Noisy-le-Grand
☎ 01 43 05 29 93

Romainville
☎ 01 41 83 17 70

Saint-Denis
☎ 01 83 72 20 10

Centre du psychotrauma
de l'institut de
victimologie de Paris
☎ 01 43 80 44 40

La caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

<http://www.caf.fr>
☎ 0810 25 93 10

Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-Saint-Denis

Mission départementale
aux droits des femmes
et à l'égalité
☎ 01 41 60 70 57

Les Services du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Direction de l'enfance et
de la famille Service de
la PMI
☎ 01 43 93 81 06

Service de l'aide sociale
à l'enfance
☎ 01 43 93 81 75

Direction de la
prévention
et de l'action sociale
Service social
départemental
☎ 01 43 93 83 77

Service départemental
des aides financières
☎ 01 43 93 86 05

www.seine-saint-denis.fr

Partagez



#SSD93

Observatoire départemental
des violences envers les femmes

☎ 01 43 93 41 93

eronai@cg93.fr

www.seine-saint-denis.fr